

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2009

Le cinq octobre deux mil neuf, le Conseil municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2009

**Présents** : Mmes BURET BURRIAT CASSAGNE COATTRENEC, MARRANT MONTEREMAL, PEYLIN, SCOLARI;

MM. BERENGER BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES PERRET, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER TROUILLOUD.

**Absents** : Madame Isabelle RONDELET

**Secrétaire de séance** : Madame Marie Blanche MONTEREMAL

55/2009

<p style="text-align: center;"><b>ENQUETE PUBLIQUE</b> <b>Classement dans le domaine privé de la commune</b> <b>Voirie entre le Chemin de Dessus et la Route du Crest</b></p>
---

Monsieur le Maire précise que la portion de voie entre le Chemin de Dessus et la Route du Crest (traversant le Lotissement Le Verger et le Lotissement du Bourg) est rétrocédée gratuitement à la commune, comme le prévoit le cahier des charges des lotissements ; en vue de l'intégration de cette voirie dans le domaine privé de la commune, il y a lieu d'organiser une enquête publique simplifiée, préalable obligatoire à la plupart des décisions touchant à la voirie communale publique et aux chemins ruraux.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, se prononce pour le changement de statut de cette portion de voirie, charge le Maire de faire procéder aux formalités de l'enquête publique conformément à l'Article R141 du Code de la Voirie Routière.

56/2009

<p style="text-align: center;"><b>Bonification de COS pour les bâtiments répondants à des critères de haute performance énergétique</b></p>
---

Monsieur le Maire rappelle la loi du 13 juillet 2005 précisée par le décret du 5 janvier 2007, autorisant les communes à accorder aux titulaires d'un permis de construire un dépassement de COS, dans la limite de 20 % et dans le respect des autres règles du document d'urbanisme, lorsque les constructions répondent à des critères de performance énergétique ou comportent des équipements de production d'énergie renouvelable.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la volonté de la commune d'encourager la construction de bâtiments répondant à des critères de haute performance énergétique s'inscrivant dans une logique de développement durable, économe en énergie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 128-1 et L.128-2,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de Programmation et d'Orientation de la Politique Energétique (loi POPE) et notamment l'article 30,

Vu le décret n°2006-592 du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions (décret RT 2005),

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments (arrêté RT 2005),

Vu l'arrêté ministériel du 3 mai 2007 pris pour l'application de l'article R.111-21 du code de la construction et de l'habitation relatif aux conditions à remplir pour bénéficier du dépassement de coefficient d'occupation des sols en cas de respect les exigences de performance énergétique par un projet de construction,

Vu l'arrêté ministériel du 8 mai 2007 relatif au contenu et aux conditions d'attribution des labels "haute performance énergétique",

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :  
Autorise un dépassement de COS de 20% pour les constructions neuves, extensions ou réhabilitations, répondent aux critères de performance énergétique, conformément aux textes sus visés par 18 voix pour.

57/2009

<b>Résiliation du Bail emphytéotique OPAC 38 Projet NON REALISE Logements sociaux prévus en réhabilitation de la maison Joubert</b>
---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil du projet de réhabilitation de la maison Joubert cadastrée section C n°1451, pour la création de 5 logements sociaux (PLA). Pour cela, la Commune a consenti un bail emphytéotique de 45ans à l'OPAC38 le 13 février 1993.

Monsieur le maire rappelle les délibérations du 15 septembre 1992 ainsi que du 21 janvier 1993 à ce sujet.

Le projet de réhabilitation proposé en 1993 ayant été abandonné, les logements n'ont pas été réalisés et Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour la résiliation du bail avec l'OPAC38 qui en fait la demande.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide par 18 voix pour de résilier le bail emphytéotique consenti par la Commune à l'OPAC38 pour cette opération non réalisée, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à la résiliation.

58/2009

<b>VIREMENT DE CREDIT N° 5/2009</b>
-------------------------------------

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances et aux associations sportives, expose qu'il est nécessaire de modifier les crédits suivants :

Pour la gestion du cimetière, en plus du logiciel, il faut prévoir pour la mission complète la somme de 13 150 Euros de plus à la prévision budgétaire du BP 2009. somme que l'on rajoute au compte 205,

Il convient de faire l'achat d'un aspirateur pour le gymnase, coût 485 Euros TTC à rajouter au compte 2188.

Ces dépenses d'investissement sont prises sur l'enveloppe dépenses imprévues de cette section.

La somme 13 635 Euros sera diminuée du compte 020 dépenses imprévues

Après délibération le Conseil municipal par 18 Voix Pour, décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

59/2009

<b>DECISION MODIFICATIVE N° 01/2009</b>
---

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

En raison de l'augmentation des effectifs de l'école primaire (13 élèves) des crédits supplémentaires sont nécessaires pour :

Les fournitures scolaires 42 Euros par élève en plus soit 546,00 Euros à l'article 6067 ;

Les activités extra-scolaires 107 Euros par élève en plus soit 1 391,00 Euros à l'article 6228 ;

En raison de l'absence de 2 personnes au secrétariat de mai à décembre 2009, il a été nécessaire d'embaucher du personnel extérieur pour leur remplacement soit 31 500,00 Euros à l'article 6218 ;

L'avis d'imposition de la taxe foncière fait apparaître une augmentation de 1159 Euros par rapport à 2008, dû à la hausse des bases et surtout de la taxe d'ordures ménagères. Il convient de rajouter 1 159 Euros à l'article 63512.

Ces dépenses supplémentaires peuvent être financées par les recettes supplémentaires suivantes :

Dotations de solidarité rurale :

Lors du budget on n'avait pas inscrit de somme puisque ce montant n'est connu qu'en mai de chaque année. soit + 33 786 Euros à l'article 74121 ;

Les droits de mutation :

Lors de la préparation du budget cette recette n'est pas connue, la somme de 20 000 Euros a été inscrite en prévision 2009. La recette encaissée en mai s'élève à 35 872 Euros. On peut donc compter sur 15 872 Euros de recette supplémentaire à l'article 7381.

Des remboursements de salaires et charges de personnels :

Par rapport aux prévisions budgétaires la commune a encaissé 2 564 Euros de plus en remboursement de salaires et 2 911 Euros de plus en remboursement de charges sur salaires. Ce sont donc 5 475 Euros de recettes supplémentaires aux articles 6419 et 6459

Certains comptes doivent être diminués de recettes non encaissées :

Le versement de la CAF pour le C.T.L a baissé en 2007 et 2008.

le solde du CTL 2007 n'est encaissé qu'en 2009, ainsi que les 50 % du CTL 2008. Pour l'ensemble des deux ce sont 5 419 Euros de recettes non encaissées par rapport aux prévisions budgétaires.

Les recettes supplémentaires dégagées à ce jour permettent de gonfler le poste des dépenses imprévues de la section de fonctionnement à hauteur de 16 618 Euros.

Ceci afin d'équilibrer le budget.

Après délibération le Conseil municipal par 18 voix, décide à l'unanimité d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

<b>CONVENTION PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DES ECOLES PUBLIQUES ANNEE 2008/2009</b>
--

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à la scolarisation des enfants de la commune de Saint Etienne de Crossey dans les écoles publiques de la commune de Voiron.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention permettant de régler à la mairie de Voiron, la dépense calculée suivant la convention cantonale en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Voiron

<b>COMMISSIONS</b>
--------------------

Finances et sports

La demande de devis pour une sono est en cours, Monsieur le Maire souhaite que l'acquisition de ce matériel soit fait avant la fin de l'année.

Les dossiers de consultations pour la rue du Tram sont prêts mais la question de l'enfouissement des lignes est posée. Si les élus décident d'enfouir les lignes télécom et EDF le coût des travaux supplémentaires s'élèvera à environ 200 000 Euros H.T. Il est fait remarquer que sur la commune c'est le parti qui a été pris à chaque chantier et ce serait dommage de ne pas avoir la même démarche pour ces travaux.

La Société OTIS a été retenue pour la signature du contrat d'entretien de l'ascenseur.

La coupe de l'Isère du karaté sera organisée à St Etienne de Crossey, cette compétition est ouverte à toutes les ligues. Vu l'affluence prévue pour cette journée, l'association sera vigilante sur les parkings utilisés.

Le cross du « Sou des écoles » a lieu le 18 octobre 2009

Monsieur Roger Trouilloud fait le point sur le budget. Actuellement en investissement les dépenses sont réalisées à 34 % et les recettes à 31 % et en fonctionnement les dépenses sont réalisées à 61 % et les recettes à 71 %.

Il demande aux commissions de centraliser les besoins pour le budget 2010

#### Urbanisme

Une réunion sur le PLU aura lieu le 29 octobre avec Monsieur Jannin de la DDE

Le RTM viendra pour une réunion le 12 octobre à propos de la carte des aléas.

Il sera nécessaire d'acquérir 500 m<sup>2</sup> pour l'aménagement de la rue du tram.

Les travaux de l'étang sont terminés. La Société de pêche doit venir en Mairie pour exposer ses intentions quant au devenir du site.

La commission de sécurité demande de revoir la largeur de la porte du local commercial des Terrasses de Crossey.

#### Travaux

Un sens interdit a été installé à titre d'essai pour 6 mois à la Burletière. Les derniers travaux au gymnase doivent se terminer. Une réunion aura lieu le 7 octobre avec les entreprises et l'architecte.

Une information aux habitants de la rue du Tram aura lieu le samedi 7 novembre de 10 h à 12 h en Mairie

La société AEV a fini les travaux au foyer. Une somme supplémentaire pour la visite de sécurité avec la SOCOTEC doit être ajoutée au coût de ces travaux.

#### Vie du village

L'étude sur le cœur du village est en cours.

Le lancement de la saison culturelle s'est très bien passé. De nombreux élus étaient présents.

La commission travaille sur un règlement du foyer et sur une plaquette destinée aux associations.

#### Solidarité

Un fascicule sur la semaine du goût a été distribué. Le traiteur Guillaud est parti prenante avec un thème de repas chaque jour de la semaine. Un goûter avec du pain et des confitures sera distribué à l'école maternelle et des classes iront visiter des fermes. Lors de la soirée de clôture un film d'une vingtaine de minutes sera projeté.

Les chenaux de l'école seront changés pendant les vacances scolaires

Un auteur devrait se déplacer à l'école élémentaire lors du salon du livre de Voiron.

La crèche devrait finir l'année avec un bilan positif. La PMI demande que des volets ou des rideaux soient posés pour occulter les dortoirs afin les protéger de la chaleur.

Le Maire clôt la séance à 23 h 30

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 9 novembre 2009 à 20 h 30.

Affiché le 12 octobre 2009